PENDANT LA SUSPENSION

Pendant la suspension, grande animation dans les couloirs, mais moins de députés et d'hommes politiques.

Dans tous les groupes, on commente avec aigreur la confusion que M. l'avocat-général a voulu jeter dans les explications qu'il a données au sujet des ordres de chèques concernant M. Floquet et que Me Barboux vient de relever.

M. l'avocat-général Laffon a évidemment au palais un public peu sympathique.

REPRISE DE L'AUDIENCE

A trois heures un quart, l'audience est reprise et le réquisitoire continue.

M. l'avocat-général examine les faits relatifs à M. Sans-Leroy et soutient que les circonstances dans lesquelles s'est produit le revirement d'opinion de M. Sans-Leroy, font la preuve même de sa culpabilité.

« Le 24 avril, M. Sans-Leroy vote pour et devient rapporteur favorable, alors qu'il s'était toujours déclaré l'adversaire du projet. Le même jour, 24 avril, il dépose 100.000 fr. au Crédit lyonnais. A l'instruction, il avait affirmé qu'il ferait la preuve de la provenance légitime de l'argent qu'il avait déposé. Il a été interrogé par le juge sept fois et l'on peut se demander quel était son intérêt en différant si longtemps la production d'un acte qui devait le faire mettre en liberté.

» Cinq jours après son vote, il déposa de nouveau 100.000 fr. au Crédit lyonnais. Or, l'examen des actes qu'il a produits à l'audience ne prouve en rien qu'une somme de 200.000 fr. lui ait jamais été remise. Il n'explique donc en aucune façon le dépôt du 21 avril et jours suivants.

» Avant le vote, M. Sans-Leroy avait sur ses biens quatorze inscriptions hypothécaires dont le chiffre atteignait 345,242 francs ; il était poursuivi par un banquier de Toulouse, qui avait pris contre lui un jugement. Eh bien, s'il avait eu en réalité une forte rentrée à recevoir, sa première préoccupation aurait été de liquider sa situation hypothécaire, alors que ce n'est que quelques jours après le vote que sa situation a été améliorée : convocation des créanciers et répartition entre eux de 35,000 francs d'abord, de 66,000 francs ensuite.

LE CAS DES QUATRE DÉPUTÉS

« C'est M. de Reinach, qui, vis-à-vis d'eux, a été intermédiaire de la Compagnie. Sur 6 millions, M. de Reinach a fait certaines libéralités et certaines répartitions coupables. 2 millions ont été versés à Cornélius Herz, le reste est resté aux mains de M. de Reinach ou a été distribué à des députés ou sénateurs.

» M. Béral a touché, lui, un chèque de 40,000 fr., sans doute parce que non content de voter pour la Compagnie, il a fait un discours en faveur du projet.

» M. Béral explique le versement en disant que ce paiement ne représente que le prix d'anciens honoraires dus depuis longtemps. Or, cette justification n'a pas été faite à l'instruction; on a donc le droit de considérer qu'elle n'est pas sérieuse.

« M. Dugué de la Fauconnerie, a,lui, touché un chèque de 25,000 francs acquitté par un sieur Siméon. C'est lui que le premier avant d'être inquiété à expliqué dans un journal que M. de Reinach l'avait intéressé dans un syndicat, mais, après le vote de la loi et dans une opération distincte de celle de Panama proprement dite. Plus tard, il a dû avouer que ce chèque était un pur don. »

(M. Dugué de la Fauconnerie fait des signes de dénégations.)

» En ce qui touche M. Gobron, qui a touché 20.000 fr., les explications qu'il a fournies ne sont pas plus satisfaisantes. Il prétend que ces 20.000 francs sont la représentation du prix des actions de la Société de Tannage, vendues par lui à M. de Reinach. »

M. GOBRON, intervenant. — Vous n'avez pas cherché dans les livres de la société, vous y auriez trouvé la preuve de cette vente.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Eh bien, on les recherchera et si votre explication est démontrée exacte, je vous promets d'abandonner l'accusation contre vous.

« Mais rien n'empêchera que cette somme de 20,000 fr. figure sur la liste de M. de Reinach.

» Pour M. Antonin Proust, la preuve est encore plus convaincante. On a retrouvé une lettre de M. Reinach le mettant au courant de la participation qu'il lui offrait dans le syndicat. Les premières dénégations ont dont été démenties, et il a dit, changeant son système de défense, reconnaître qu'il a bien touché 20,000 francs, tout en déclarant que c'était la représentation d'un bénéfice régulièrement fait dans une opération financière, pour laquelle il aurait effectivement versé 6,750 francs.

» Ces deux versions si différentes, prouvent la culpabilité même.

» Quant à la complicité de MM. de Lesseps et Fontane, elle éclate. Rappelez-vous la lettre de M. de Reinach : « Cher monsieur, j'ai tout payé. » C'est la meilleure preuve de leur intervention indirecte.

» A toutes les charges de l'accusation, les accusés opposent des défaites misérables et des invraisemblances ; ce serait cependant une iniquité cruelle si vous détourniez vos regards de MM. de Lesseps et Fontane, eux, les instigateurs de cette épouvantable campagne de corruption qu'ils ont poursuivie pendant deux ans.

» « Je suis pauvre », nous dit M. de Lesseps, ce n'est pas vrai. Le président et le vice-président de la société de Suez, c'était possible, mais, ne parlons que de Panama.

» Me Barboux, en parlant de lui, a dit à la première chambre que M. Charles de Lesseps avait encore 200,000 francs d'actions qu'il a rendues. N'êtes-vous pas sorti le premier du navire que vous deviez quitter le dernier.

» On nous dit tous les jours : « Quelle justice est la vôtre, le bagne pour un misérable vol, l'indulgence pour le « vol des millions ». Si toutes vos victimes pouvaient venir ici, quelles clameurs entendriez-vous, pour vous demander ce que je vous demande aujourd'hui : Justice ! justice ! justice ! »

L'audience est levée à cinq heures moins le quart.

IMPRESSION D'AUDIENCE

Paris, 15 mars. — La plaidoirie de Me Lagasse, très précise, a, une fois de plus, remis en cause non seulement Herz et Reinach, mais ceux qui, comme M. Henri Maret, sont présentés comme ayant évolué dans l'intimité d'Arton.

Le réquisitoire est venu ensuite. Dans ce factum long et indigeste, prononcé avec une sorte de fébrilité maladive, l'avocat général Laffon a bien requis un châtiment exemplaire pour tous, mais, répartissant inégalement les responsabilités et les peines, il a insisté pour que le jury prononçât un verdict d'extraordinaire rigueur contre les administrateurs du Panama.

Véritable moulin à parole, M. Laffont n'a eu qu'un but, qu'un souci : décharger le gouvernement et tous les politiciens qui se sont compromis dans l'affaire. En cela, par exemple, il a radicalement échoué, et il laisse la partie belle à Me Barboux, qui, demain, prendra la parole au début de l'audience.

La plaidoirie de l'éminent avocat durera dit-on, trois heures.

On faisait grand bruit à la sortie, d'une déclaration de l'avocat général, annonçant que, parmi les chèques livrés hier à la Cour, il s'en trouvait un portant le grand F, qui avait été émis en faveur d'un journal boulangiste, ennemi évident de M. Floquet.

Demain, certainement, un démenti formel sera apporté à cette affirmation, et sans trop nous avancer, sans nommer même le journal, nous pouvons dire que l'avocat général aux abois, a pris la lettre initiale au titre de la feuille pour le grand F. seulement réservé au crédit Floquet.

Répétons que la deuxième plaidoirie de Me Barboux s'annonce comme devant avoir une exceptionnelle importance. Ce sera sans doute la dernière grande journée de l'affaire.

Dernières Nouvelles

Le fameux Arton. -- Un témoin précieux

Paris, 15 mars. — La *Libre Parole* signale, comme pouvant fournir des indications utiles sur Arton, un nommé Valcony, son ancien associé.

Pour donner une idée de l'intimité de leurs relations, la *Libre Parole* raconte que, lors de l'emprunt de deux millions par Arton à Suzanne Mery, sa maîtresse, Valcony accepta d'intervenir comme garant et consentit une hypothèque sur ses immeubles.

La *Libre Parole* ajoute que jusqu'à la dernière heure du séjour d'Arton à Paris, Valcony a eu avec lui les rapports les plus étroits.

Il est permis de demander pourquoi M. Franqueville, qui devait être au courant de ces faits, n'a pas jugé à propos d'interroger un témoin aussi précieux que devait l'être Valcony.

La vérité sur l'incident Cottu

Paris, 15 mars. — Sous ce titre « La vérité sur l'incident Cottu » le *Figaro* publie les détails suivants sur cette affaire :

« Au mois de décembre 1892, à l'issue d'un conseil des ministres, où l'on s'était occupé de l'effet inquiétant produit par l'affaire du Panama, seuls, les membres du parti républicain se trouvant compromis, M. Loubet prescrivit formellement à M. Soinoury des recherches permettant de trouver quelques membres de la droite compromis également.

» M. Soinoury confia pleins pouvoirs pour dresser ses batteries à M. Nicole, qui, après s'être entendu avec Dupas, commis au 4e bureau de la sûreté générale et secrétaire de M. Soinoury, prit en outre, pour suivre cette affaire, MM. Golliard et Pairon.

» Cette bande essaya d'abord d'acheter Bertin, secrétaire de M. Cottu; l'échec fut complet. C'est alors seulement que germa dans le cerveau des agents l'idée d'attirer Mme Cottu chez M. Soinoury, auquel incomberait la tâche de faire parler Mme Cottu.

» Pour enlever toute hésitation à cette dernière, qu'une visite à la sûreté générale ne tentait pas outre mesure, les agents mirent en avant le nom de M. Bourgeois, sachant que le Garde des Sceaux qui connaissait le but de leur mission approuverait par avance, comme M. Soinoury et comme M. Loubet, tous les moyens employés. Tels ont été les préliminaires et les raisons de cette visite qui a abouti à la demande de M. Soinoury et avancée par lui à l'audience relativement aux députés de droite.

» Parron est entré à la sûreté générale, avec l'appui du général Boulanger.

» Dupas est à la sûreté depuis 1884.

» Golliard, qui est entré au service de la sûreté sur les conseils de son ami Parron, émarge aux fonds secrets depuis trois ans et onze mois. »

L'auteur de ces révélations qui signe : « Un agent » fait connaître qu'en cas de succès, chacun de ces trois individus aurait eu des récompenses spéciales.

Golliard en particulier, que M. Ribot insinuait avoir été un agent de la droite et de Mme Cottu, devait recevoir une augmentation de traitement comme agent secret de la sûreté.

M. Ribot et l'X... de M. Andrieux

Paris, 15 mars. — Le *Gaulois* publie, sous le titre : «M. Ribot et l'X... de M. Andrieux » les lignes suivantes :

« M. Ribot n'a pas toujours eu pour Mme Cottu, ni même pour M. Cottu les sentiments qu'il a affectés lundi à la tribune de la Chambre et mardi à la tribune du Sénat. Bien que tous les honnêtes gens aient déjà fait justice de cette attitude inqualifiable, il est bon de montrer la contradiction qui existe entre les paroles publiques et les actes secrets de M. le président du Conseil à l'égard de Mme Cottu.

» C'était au moment où le fameux X... de M. Andrieux mettait toutes les cervelles à l'envers. Quel était cet X... qui avait touché des centaines de mille francs du Panama et dont M. Andrieux avait fait disparaître le nom de sa liste pour des raisons encore inexpliquées ?

» On en avait parlé chez Mme Cottu. Mme Cottu avait prononcé le nom qui avait circulé dès la première heure dans tout Paris, devant M. Bertin. On sait que M. Golliard recherchait fort à ce moment la compagnie de M. Bertin, secrétaire de M. Cottu et que M. Bertin, sans défiance, ne fuyait pas celle de M. Golliard.

» M. Golliard s'était arrangé pour rencontrer ce jour-là, comme beaucoup d'autres jour, M. Bertin; ils avaient causé des bruits du moment et, par une pensée toute naturelle, du propos tenu par Mme Cottu.

» Le jour même à quatre heures et demie, M. Crozier, chef au cabinet de M. Ribot, se rendait dans la plus grande hâte chez Me Du Buit, bâtonnier de l'ordre des avocats. Il se présentait au nom de M. le président du conseil et le priait de vouloir bien intervenir auprès de Me Martin, avocat de M. Cottu :

»Mme Cottu a prononcé aujourd'hui même dans son salon, dit M. Crozier à Me Du Buit, le fameux nom de l'X de M. Andrieux, qu'il faut à tout prix ne pas laisser livrer à la publicité ; les intérêts les plus graves sont en jeu et on dit que demain à la première audience de la Cour, présidée par M. le premier président Perivier, M. Cottu doit faire cette révélation dangereuse.

» Je vous demande de voir Me Martini pour supplier son client de se taire. Nous nous adressons au sentiment de générosité de M. Cottu que nous saurons reconnaître. »

» Me Du Buit fit la commission à Me Martini, et M. Cottu n'eut peut-être pas grand mérite à ce faire car il ne savait peut-être pas le fameux nom.

» Il résulte de ces faits qu'on nous a racontés au Palais : 1° Que M. Ribot avait des relations directes avec M. Golliard, puisqu'il a été avant quatre heures renseigné sur le propos tenu par Mme Cottu le jour même à deux heures; 2° Que M. Ribot connaît le fameux nom, puisqu'il était si ému à la seule pensée qu'il put être prononcé ; 3° Que s'étant adressé à la générosité d'un prisonnier, M. Cottu, il était tenu à quelque reconnaissance à son égard, et à beaucoup de ménagements pour Mme Cottu, sa femme.

» Nous attendons la réponse de M. le président du Conseil, et nous nous empresserons de la publier avec notre impartialité habituelle. »

Paris, 15 mars. — Nos renseignements personnels nous permettent de dire que vingt-quatre ou quarante-huit heures après la demande que M. Ribot fit faire auprès de M. Cottu, ce dernier fut mis en liberté.

Une interview avec M. Andrieux

Paris, 15 mars. — La *Libre Parole* a demandé des explications à M. Andrieux sur un passage de sa déposition devant la Cour d'assises, dans lequel il déclarait que le gouvernement, redoutant les révélations d'Arton, avait acheté son silence.

Voici le résumé de l'intéressante réponse de M. Andrieux : « J'ai dit, à la cour d'assises, que j'avais entre les mains plusieurs lettres écrites dans ces derniers temps par Arton à ses correspondants de Paris.

» L'une de ces lettres, adressée à un député, contenait cette phrase : « Il faut modérer le zèle de M. Goron et pour cela faire agir... » Suivait une périphrase qui désignait clairement l'ancien président de la Chambre des députés.

» Dans une autre lettre adressée à M. Deschamps, il était question des offres faites à Arton, au nom du gouvernement, pour qu'il s'abstînt de parler, offres d'argent, et promesses d'indulgence dans l'affaire de la dynamite.

» Le gouvernement, très préoccupé des attaques des journaux indépendants contre les parlementaires corrompus, redoutait surtout les révélations d'Arton s'il rentrait en France.

» Or, comme il menaçait de se constituer prisonnier, M. Soinoury fut chargé par ses chefs de le déterminer à quitter l'Angleterre et à se rendre dans l'Amérique du Sud, où l'extradition ne serait plus possible.

» C'est pour accomplir cette mission que le 17 novembre dernier, M. Dupas, secrétaire de M. Soinoury, partit pour Londres avec M. Price, négociant anglais, établi à Paris, qui devait servir de guide et d'interprète.

» Arrivé à Londres, MM. Dupas et Price descendirent à l'hôtel Charing-Cros où ils se firent inscrire sous les pseudonymes de Lemonne et Depierre.

» Le commissaire spécial Viette y arriva en même temps qu'eux. Il était porteur d'un mandat d'arrêt dont le but était d'effrayer Arton, s'il n'obéissait pas aux invitations de la sûreté générale.

» M. Dupas fut mis en communication avec Arton, chez un nommé Salberg. Dans cette entrevue, l'accord si désiré par la sûreté générale, fut conclu. »

A quelles conditions, M. Andrieux ne peut le dire exactement. Ce qu'il sait, c'est qu'en apprenant à Londres la mort de M. de Reinach, Dupas s'écria : « En voilà un qui ne parlera plus. »

M. Andrieux ajoute qu'il livre ces faits aux méditations de la Commission d'enquête qui pourra facilement contrôler l'exactitude des faits en interrogeant les nombreux témoins qu'il indique.

Les ANCIENNES TAPISSERIES de FLANDRE

LES VERDURES D'AUDENAERDE

On s'entretenait dernièrement, lisons-nous dans un journal belge, dans un cercle artistique de Gand, des tentures de Flandre; celles d'Audenaerde furent mises en première ligne.

On a justement condamné, à cette occasion, l'appellation de *verdures*, appliquée, en général, aux tapisseries fabriquées dans la petite cité.

Aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, on y a tissé, en soie, laine et or, des tentures historiées commandées par de hauts personnages, et où se voyaient des sièges, des batailles, des inaugurations, etc., le tout d'après des dessins fournis par les meilleurs peintres de l'époque.

En la deuxième moitié du XVIIe siècle, la décadence sonne, à coups de bombes et de canons, conséquence inévitable d'une guerre forcenée qui ruina sans retour une industrie dont la renommée s'étendit au-delà des mers.

Une centaine de maisons seulement restèrent debout, et les meilleurs ouvriers et maîtres que la catastrophe atteignit, furent trop heureux d'aller fonder, chez les dominateurs, la fabrique fameuse connue sous le nom de *Gobelins*.

Eh bien ! avant cette époque néfaste, notamment en 1622, Philippe Robyns, un admirable tapissier audenardais, eut la gloire de fonder les dits Gobelins et de diriger les ateliers de tapisserie de Beauvais, et ce ne sont assurément pas des verdures qu'il apprit à y tisser, les pièces de conviction abondent à ce sujet.

Quand des commandes de tentures arrivaient encore à Audenarde, en pleine décadence de l'industrie, il n'y avait plus là un tisserand capable de modeler une figure humaine. On exécuta, pour les rares patrons qui s'adonnaient encore à cette intéressante fabrication, des vues de parcs, de prairies, etc., où l'on plaçait un volatile quelconque : paon, coq, faisan.

Les verdures datent donc d'une période désastreuse qui n'a pu être conjurée ni réparée. Les historiens spéciaux ont-ils été bien inspirés en omettant une phase glorieuse de trois siècles environ, pour ne signaler, en définitive, qu'une ère de désolation et de ruines ? Que de temps s'écoulera encore, avant que ce *lapsus* soit rectifié.

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS DE 1894

Voici la composition de la commission nommée par décret royal pour les différentes classes :

Industries textiles : 30. Fils de lin, de chanvre, de coton, de jute, etc. — M. H. Morel, administrateur de la *Lys* de Gand, membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Gand.

31. Tissus des mêmes matières. — M. F. de Hemptinne, industriel, membre du conseil supérieur du travail, à Gand.

32. Fils de laine. — M. P. Delyn, membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Verviers.

33. Tissus de laine. — M. M. Doreye, administrateur de la société le « Mérinos, » à Dinant, vice-président du conseil supérieur de l'industrie et du commerce à Liége.

Industrie du vêtement : 34. Vêtements des deux sexes. — M. Vaxelaire-Claes, ancien membre du jury belge à différentes expositions internationales, industriel, à Bruxelles.

35. Bonneterie. — M. F. Dujardin, industriel, à Leuze.

36. Dentelles. — M. Begerem, fabricant de dentelles, à Ypres.

37. Cuirs et peaux. — M. A. Bouvy, tanneur, secrétaire adjoint de la Bourse aux cuirs de Liége, membre du conseil supérieur du travail, à Liége.

38. *Objets de voyage et de campement, etc.* — M. P. Dutoict, industriel, à Bruxelles.

NOUVELLES DU JOUR

Chez l'anarchiste Schouppe

Bruxelles, 15 mars. — Contrairement a ce qui a été annoncé, aucune machine infernale n'a été trouvée au logis de l'anarchiste Schouppe.

Le choléra à Rome

Rome, 15 mars. — Deux décès cholériques se sont produits. De sévères mesures de désinfection ont été ordonnées.

Mort du général baron de Susbielle

Libourne, 15 mars. — Le général de division, baron de Susbielle, vient de mourir à l'âge de 85 ans.

Le cas de M. Pourquery de Boisserin

Paris, 15 mars. — L'incident, passablement étrange, soulevé lundi par M. Pourquery de Boisserin, continue à défrayer toutes les conversations de couloirs.

Le député de Vaucluse que l'on considérait comme ayant été la victime d'une coupable machination est regardé maintenant, au contraire, comme en étant le complice.

On n'admet pas tout d'abord que ce soit sans son consentement que l'*Officiel* ait modifié le texte du document qu'il a porté à la tribune.

On se dit que ce document a été porté au Palais par M. Lozé passé à M. Ribot qui, par l'intermédiaire de son chef de cabinet, l'a transmis à M. Pouquery.

On trouve assez bizarre que ce dernier ne se soit pas trouvé hier au début de la séance du Palais-Bourbon, alors que tous les journaux du matin annonçaient qu'un incident serait soulevé au sujet de ce document et que dans plusieurs interviews le document lu par M. Pourquery était taxé de faux.

Enfin, pour tout le monde parlementaire, M. Pourquery passait pour être un des fidèles amis de M. Constans. Ce n'est pas sans une certaine stupéfaction qu'on l'a vu tourner assez délibérément le dos à l'ancien ministre de l'intérieur, auquel il semblait inféodé, pour venir faire le jeu, en connaissance de cause, de Ribot et de Bourgeois.

On expliquait ce revirement par une question électorale, M. Pourquery tenant à se ménager l'appui officiel.

D'autres assuraient que M. Pourquery ne tarderait pas à être promu à un poste important dans la magistrature.

Nous ne reproduisons ces on-dit que sous réserves, mais ils montrent combien on s'est montré surpris de l'intervention étrange de M. Pourquery.

On continue d'ailleurs à prêter à ce dernier l'intention de donner des explications à la tribune.

M. Déroulède
Un incident à la séance de la Chambre de jeudi

Paris, 15 mars. — M. Déroulède doit demain soulever un incident au cours de la séance. Il déposera une motion pour protester contre l'interprétation que M. Casimir-Périer, président, aurait donné des regrets qu'il a exprimés hier à la Chambre, au sujet de la censure dont il était menacé.

Réunion de la Commission de l'armée

Paris, 15 mars. — La Commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Mézières, a discuté la partie du projet de loi des cadres qui concerne le service de santé.

Prenant pour base une série de propositions faites par M. Legbidic, la commission a réduit à 20 le nombre des pharmaciens militaires et augmenté de 81 celui des médecins militaires.

Ces différents votes ont été émis *ad referendum*, le ministre de la guerre devant être entendu dans une prochaine séance.

Les socialistes se fâchent

Paris, 15 mars. — Les socialistes sont absolument furieux de ce que les orateurs de leur parti, quand ils sont à la tribune et y soutiennent la « bonne doctrine » (sic) soient accueillis par des cris d'animaux, que pousse la majorité pour exprimer son mécontentement et étouffer la discussion.

Leurs plaintes visent le cas de M. Jaurès, qui, par deux fois, ayant tenté de faire l'apologie du socialisme a été obligé de parler exclusivement pour les sténographes, parce que sa voix a été littéralement couverte par les hurlements opportunistes et radicaux.

Aussi, nous avons entendu plusieurs socialistes dire depuis : « Puisqu'il est impossible à nos représentants de faire écouter nos revendications et de soutenir nos théories devant le Parlement, il ne nous reste plus qu'une chose à faire : c'est d'employer la force. En voulant étouffer nos voix, on risque fort de faire parler à nouveau la dynamite. »

Mort de M. Jametel, sénateur de la Somme

Paris, 15 mars. — On annonce la mort de M. Jametel, sénateur de la Somme, qui a succombé à son domicile, 45, rue de la Chaussée d'Antin.

M. Jametel était âgé de 71 ans.

Grèves de tisserands à Reims et à Nancy

Reims, 15 mars. — Les ouvriers de l'usine Poullot, au nombre de trois cents, se sont mis en grève par suite d'un différend survenu entre les tisseurs et les patrons.

Les grévistes se plaignent que des amendes leur aient été infligées par suite d'une absence lundi.

Nancy, 15 mars. — Ce matin, une grève a éclaté au tissage Lang.

Depuis quelque temps, les rapports étaient très tendus entre les patrons et les ouvriers ; ceux-ci formèrent un syndicat auquel fut attribué, comme premier capital, une somme de 300 francs, reliquat des souscriptions versées au cours des dernières grèves de Nancy.

Cette libéralité fut attaquée par plusieurs ouvriers qui prétendaient que ce reliquat aurait dû être réparti entre tous les travailleurs ayant participé au dernier mouvement.

L'affaire fut appelée hier devant le tribunal de simple police qui renvoya le jugement à huitaine.

Dans la soirée, le nommé Bacle, président du syndicat, fut mandé par les patrons qui lui notifièrent son renvoi. Les ouvriers ont pris fait et cause pour le président de leur syndicat et se sont mis en grève.

Les opérations contre Samory

Paris, 15 mars. — Le colonel Archinard a reçu, de Kerouane, de bonnes nouvelles des opérations du lieutenant-colonel Combes contre Samory. Des prisonniers et des fusils sont tombés en grand nombre dans nos mains.

Le manteau gris clair des généraux prussiens
La dissolution du Reichstag

Berlin, 15 mars. — L'empereur a décidé que les généraux prussiens porteront le manteau gris-clair ; les autres officiers conserveront le manteau noir.

Cette mesure est critiquée parce que, en cas de guerre, elle ferait reconnaître les officiers généraux par l'ennemi à une grande distance.

« La *Gazette de Vos* dit que la dissolution du Reichstag est inévitable.

Territet, 15 mars. — L'empereur d'Autriche est parti ce matin à 9 heures, par train spécial. Il se rend directement à Vienne, par Zurich et l'Arlberg.

L'empereur ne s'est séparé qu'au moment du départ du train, de l'impératrice qui reste à Territet.

L'empereur d'Allemagne en Italie et les anarchistes
Un attentat préparé contre Guillaume II

Rome, 15 mars. — Une vive émotion règne au Palais Braschi, siège de la sûreté générale. Il paraît en effet que les anarchistes préparent un attentat contre la vie de l'empereur d'Allemagne lors de son prochain voyage en Italie.

Plusieurs révolutionnaires allemands seraient arrivés à Rome pour concerter le coup avec leurs camarades italiens.

Le gouvernement italien s'est bien gardé de signaler ce mouvement au gouvernement allemand. Toutefois, le comte de Solms, ambassadeur d'Allemagne au Quirinal a proposé à son gouvernement de faire précéder le voyage de l'empereur par celui de Mauderode, chef de la police politique à Berlin.

Une explosion dans une caserne à Poitiers

Poitiers, 15 mars. — Hier soir, une explosion formidable s'est produite à la caserne Rivaud, affectée au casernement du 125e régiment d'infanterie. Voici les causes de l'explosion :

Dimanche dernier, un sapeur du 125e était allé ramasser des obus non éclatés sur le champ de tir du polygone d'artillerie. Il en trouva quatre, qu'il mit en dépôt dans un bâtiment affecté au matériel de tir de l'infanterie. Hier, profitant de ce que le 125e était allé faire des exercices de tir, il mit ces quatre obus dans un vieux sac à plâtre et les déposa dans la voiture régimentaire, puis la ramena à la caserne. Là, le sapeur prit les obus, les déposa dans sa chambre; puis, dans la soirée, il les transporta dans l'atelier et se mit à en dévisser un. Tout à coup, une explosion formidable se produisit.

Le malheureux sapeur a eu la jambe gauche broyée et la cuisse droite fracassée; un soldat qui passait dans la cour a eu la jambe broyée par un éclat qui avait brisé et traversé la porte; un autre soldat a été très légèrement atteint. Les deux premiers ont été transportés à l'hôpital. Le sapeur, cause première de l'accident, est considéré comme perdu. L'autre soldat est dans un état fort grave.

Les dégâts matériels consistent surtout en vitres brisées, non seulement à la caserne, mais aussi aux fenêtres des maisons voisines.

Nouvelle arrestation d'anarchistes à Bruxelles

Bruxelles, 15 mars. — Le sieur Revolver, frère de Schoupe, a été arrêté à Schaerbeek, dans son atelier d'ébénisterie, par l'inspecteur de la sûreté Le Bretou.

Revolver donnait l'hospitalité à Mathieu, l'auteur de l'explosion Véry.

Deux machines infernales ont été découvertes, elles avaient été remises à Schouppe par Mathieu qui, croit-on, tramait un complot.

Des perquisitions opérées chez plusieurs anarchistes sont restées sans résultat.

Paris, 15 mars. — Une conférence, à laquelle assistait M. le juge d'instruction Atthalin, a eu lieu ce matin à la préfecture de police, au sujet de l'arrestation de l'anarchiste Schouppe.

L'officier de paix Fédée a fourni au juge les renseignements qu'il a recueillis sur ce redoutable bandit.

On a dans cette conférence, avisé aux mesures à prendre à l'égard du noyau d'anarchistes, réfugiés à Bruxelles, qui se donnaient rendez-vous chez Schouppe.

On a tout lieu de croire que ces « compagnons » doivent méditer quelque nouveau complot.

Aussi plusieurs agents vont-ils être envoyés pour surveiller, de concert avec la police belge, ce nid d'anarchistes dangereux et résolus.

Peut-être espère-t-on, aussi, y retrouver quelque trace de l'insaisissable Meunier, qu'on croit être caché en Belgique.

Le budget de 1893

Paris, 15 mars. — La Commission des finances du Sénat a terminé l'étude des dépenses du budget par la lecture du rapport de M. Chardon sur le ministère de la marine.

Il n'y a plus que quelques questions de détail à régler; aussi il est des plus probable que M. Boulanger déposera son rapport définitif vendredi ou samedi, sur le bureau du Sénat.

Le renouvellement partiel

Paris, 15 mars. — La commission du renouvellement partiel demandera la mise à l'ordre du jour du projet qu'elle a adopté après la clôture du procès de Panama, c'est-à-dire probablement lundi.

Mèche éventée

Paris, 15 mars. — Un journal publiait hier matin le récit des manœuvres qui ont permis à M. Ribot, de présenter au Parlement sous un jour faux, l'incident Soinoury.

Pour compléter les renseignements de notre confrère, nous dirons que dimanche soir M. Ribot a réuni dans son cabinet, entre six heures et demie et sept heures et demie, MM. Soinoury, Golliard et Nicolle. Ce dernier notamment rencontra un de ses amis sur le seuil même du ministère, et comme il lui était demandé si il n'y avait rien de nouveau :

— « Je ne peux rien vous dire, répondit-il sinon que je ne suis pas révoqué. »

Il paraît que c'est au cours de cette réunion qu'on aurait concerté les dépositions du lendemain.

Quoiqu'il en soit, M. Golliard n'était pas, à ce moment, semble-t-il, le personnage sur lequel M. Ribot s'exprimait le lendemain avec un souverain mépris.

Les armes des Arabes

Bruxelles, 15 mars. — L'*Indépendance belge* dit :

« Une lettre importante a été adressée par la Société antiesclavagiste de Belgique, au ministre des affaires étrangères, affirmant que les Arabes, chasseurs d'esclaves sont mieux que jamais approvisionnés d'armes à feu et de munitions, introduites à l'intérieur de l'Afrique par la côte orientale, en violation flagrante de l'Acte général de la conférence de Bruxelles.

» La lettre conjure le ministre d'intervenir diplomatiquement. »

L'abdication de l'empereur d'Autriche démentie

Vienne, 15 mars. — Les cercles politiques de Vienne ont été très irrités que des journaux eussent pu répandre un bruit d'après lequel l'empereur François-Joseph songerait à abdiquer.

Il n'est pas besoin de dire que cette nouvelle ne repose sur aucun fondement. La *Correspondance politique* la dément catégoriquement et ajoute qu'à Vienne on comprend difficilement que l'on puisse colporter à la légère des bruits dont l'invraisemblance saute aux yeux.

Le choc Tudesco-Russe

Un petit évènement dans la mer du Nord, qui ferait bien gloser les anciens aruspices, s'ils avaient encore à rendre des oracles :

Le vapeur allemand *Preussen* vient de rentrer dans le port d'Anvers. Il est entré en collision, dans la mer du Nord, avec le steamer russe *Pierre-le-Grand* qui a sombré.

L'équipage du *Pierre-le-Grand* a été sauvé par le *Preussen*.

La quadruple alliance

Londres, 15 mars. — On télégraphie de Berlin au *Standard* de ce matin :

« Les souverains d'Italie et d'Allemagne se rencontreront probablement en Italie avec la reine Victoria. »

Une grappe de morts

Constantinople, 15 mars. — Un riche marchand, sujet ottoman, qui vient d'arriver ici avec sa famille, a tué, dans un accès de jalousie, sa femme, sa sœur, sa belle-sœur, un brigadier de la police ottomane et un fonctionnaire de l'administration impériale. Il s'est ensuite suicidé.

Explosion dans une mine

New-York, 15 mars. — Une explosion s'est produite hier dans une mine de charbon, à Anderson, territoire indien.

Il y a eu 9 mineurs tués et 8 grièvement blessés.

Arméniens et mahométans. — Eglises dévalisées

Londres, 15 mars. — On télégraphie de Constantinople au *Daily News* de ce matin :

« Des émeutes ont éclaté dans les districts de Césarée et de Marsovan.

» Plusieurs églises arméniennes ont été pillées et les fidèles ont été dévalisés pendant l'office.

» Les mahométans ont commis des meurtres nombreux; beaucoup d'Arméniens sont emprisonnés sous des motifs spéciaux.

» Les affaires sont suspendues. »

TIRAGES FINANCIERS DU 15 MARS

EMPRUNT DE PARIS 1865

Le numéro 424,928 gagne 150,000 fr.

Le numéro 198,918 gagne 50,000 fr.

Les numéros 576,720 — 186,206 — 462,252 — 515,000 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 503,535 — 210,136 — 65,293 — 342,671 — 244,059 gagnent chacun 5,000 fr.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

BONS DE 100 FRANCS A LOTS 1887

Le numéro 60,731 gagne 100,000 francs.

Le numéro 91,234 gagne 5,000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

117 780	49.155	229.575	1.755	197.090	50 436
58.890	78 106	87.511	22.707		

CANAL DE SUEZ

OBLIGATIONS DE 500 FRANCS 5 0/0

Le numéro 40.148 gagne 150,000 fr.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 25,000 fr., 13,638 — 122,708.

Les deux autres numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr., 162,787 — 784.

Les numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs :

180.841	176.232	39.551	183 310	210 144	234.518
81 656	78.271	230.934	274.641	237.342	121.282
70 451	175.143	59.408	30.581	220.934	310.315
234.342	121.282	3.551	234.518	117.644	142.561

LES TISSUS DE VENTE AU MEXIQUE

M. Rey, titulaire d'une bourse commerciale de séjour à Mexico, a adressé une collection d'échantillons de tissus importés au Mexique par l'Angleterre, l'Allemagne et d'autres pays étrangers.

Ces échantillons et les indications qui les accompagnent sont tenus à la disposition des intéressés au ministère du commerce, de l'Industrie et des colonies (Direction du commerce extérieur. — Bureau du mouvement général du commerce et des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

L'enseignement agricole en Belgique

Les débats auxquels vient de donner lieu, à la Chambre des représentants de Belgique, la discussion du budget de l'agriculture, nous fournissent d'intéressants détails sur le mouvement agricole, chez nos voisins, et, particulièrement, sur l'enseignement agricole qu'on y répand à profusion. Il y a peut-être de ces faits, quelque utile conclusion à tirer de ce côté de la frontière.

Depuis 1884, sous l'impulsion d'un puissant parti qu'on a tenté — mais en vain — de ridiculiser en le qualifiant de « parti des campagnes », aidé des lumières d'éminents spécialistes, au premier rang desquels il convient de nommer M. A. Proost, inspecteur général de l'agriculture, le gouvernement conservateur n'a cessé de se préoccuper des intérêts agricoles, en multipliant les innovations et les réformes les plus avantageuses pour les cultivateurs.

Comme nous le disions plus haut, les écoles agricoles ont été multipliées sur tous les points du territoire : on leur consacre aujourd'hui annuellement, une somme de 700,000 francs. Cet enseignement, sous toutes ses formes est très suivi. De réponses faites par M. de Bruyn, ministre de l'agriculture, aux critiques formulées par l'opposition, nous extrayons cette intéressante statistique pour l'année 1892 :

Les conférences agricoles spéciales ont réuni 4,525 auditeurs; les cours de zootechnie 4,000; les cours d'arboriculture plus de 12,000; les cours militaires ont été fréquentés par des milliers de soldats, fils de cultivateurs; les cours d'adultes ont compté plus de 10,000 élèves; les cours démonstratifs de laiterie ont été suivis par plus de 5,000 personnes, etc. Nous le répétons, ces cours sont répartis dans les neuf provinces, sur toute l'étendue du territoire belge. On remarquera, dans l'énumération qui précède, les cours agricoles qui ont été créés, dans les villes de garnison, pour les militaires qui arrivent de la campagne : cette heureuse innovation a réussi au-delà de toute espérance.

Il est encore à noter que toute cette organisation est très récente. C'est à l'honorable M. Proost que la Belgique en est surtout redevable.

Nous prendrons pour exemple la création de l'enseignement de la laiterie qui eut la plus modeste origine. On fonda d'abord quelques écoles. A l'heure qu'il est, 200 professeurs en sont sortis, qui propagent et organisent dans toute la Belgique l'enseignement de la laiterie ! N'est-ce pas à marcher à pas de géant ? Et la France propage-t-elle avec autant d'activité cet enseignement ? Nous ne le pensons pas.

Et l'on ne s'arrêtera pas là. Le ministère est décidé, d'après les déclarations de M De Bruyn, à multiplier encore les écoles de laiterie, volantes et fixes. L'enseignement moyen, agricole, qui a d'excellents établissements à Huy, Virton, Carlsbourg et la Louvière, sera développé; l'enseignement supérieur officiel qui se donne à Gembloux — une véritable Université agricole — sera encore fortifié.

Si l'on ajoute à cela l'armée des agronomes de l'Etat qui se grossit toujours, la création d'un bout à l'autre du pays des laboratoires agricoles qui rendent aux campagnards de si précieux services, la nouvelle législation rurale qui est sur le point de voir le jour, et cent autres innovations dont le détail exigerait une place considérable — on comprendra, rien qu'après avoir jeté les yeux sur ce simple résumé; ce que peut faire un petit pays pour le développement de son agriculture, c'est-à-dire pour l'augmentation de sa richesse nationale.

Nous le disons encore : il y a là des faits et des résultats positifs, basés sur une méthode expérimentale, que les puissants voisins de la petite Belgique pourraient utilement étudier et mettre à profit.

A VICTOR VAISSIER

En t'adressant ces vers, je n'ai pas la faiblesse
De prétendre égaler Ponsard, Musset, Hugo...
Je veux crier à tous que l'onctueux Congo
Est le meilleur savon, le plus fin qu'on connaisse.
34117d *D. Fabre, à l'inventeur du Congo.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Arrestation d'un cabaretier pour brutalités envers sa femme, rue du Brondeloire, à Roubaix. — Au numéro 15, de la rue du Brondeloire, habite, depuis le 1er octobre 1892, avec sa femme, Lucie Marrey, et deux enfants, un cabaretier nommé Pierre Serryn, de nationalité belge. Il tenait auparavant un magasin d'épiceries, rue de Saint-Quentin, où il était venu s'établir au mois de juin, de la même année, à son arrivée de Belgique avec sa famille.

Pierre Serryn, âgé de trente-sept ans, est originaire de Bixschote. Simple ouvrier cordonnier, il a épousé, il y a treize ans environ, une jeune fille de trois années plus jeune que lui, appartenant à une honorable famille, qui vit dans une large aisance aux environs d'Ypres ; mais à peine marié, il n'a plus voulu exercer son métier, et ses beaux-parents l'ont installé successivement dans plusieurs entreprises où il n'a pas réussi.

Dès les premiers jours de son union, il se montra jaloux à l'excès envers sa femme, et commença à lui faire subir de mauvais traitements, qui n'ont guère eu de trêve, paraît-il, pendant ce long espace de temps. Disons qu'il avait pris des habitudes d'intempérance qui avaient aigri son caractère.

C'est pour se débarrasser du voisinage de ses beaux-parents qu'il passe la frontière, sous le prétexte de venir chercher fortune en France. On ne laissa pas toutefois le ménage sans ressources, et l'argent ne lui manqua pas pour venir s'installer à Roubaix; mais Mme Serryn ne devait pas y être plus heureuse qu'en Belgique.

Elle raconte, entre autres incidents, et appuyée en cela par le témoignage de plusieurs personnes, que son mari, sous le coup de l'ivresse, l'aurait battue violemment, dans la soirée du vendredi 10 février ; comme elle se trouvait, depuis quatre mois, dans une position intéressante, ces brutalités eurent, le lendemain matin, des suites funestes. Ce fait, d'une gravité exceptionnelle, aurait été constaté par un médecin.

Pendant toute la journée de dimanche, le cabaretier avait bu outre mesure et ces excès l'avaient mis dans un état d'exaltation redoutable pour Mme Serryn.

Lundi, de grand matin, plus que jamais sous l'empire d'une jalousie sans fondement, il frappa sa femme avec une véritable férocité, redoublant ses violences vers dix heures, pour les reprendre au bord de la soirée.

Sur la plainte déposée par la malheureuse au commissariat de la rue Saint-Vincent-de-Paul, un agent était venu pour mettre le brutal à la raison, et il avait paru se calmer; mais le lendemain matin, à neuf heures, il recommençait de plus belle, et cette fois mettait sa femme dans le plus triste état, comme cela a d'ailleurs été établi par un certificat du médecin cité plus haut.

Mme Serryn affolée appelait les passants au secours, lorsqu'un ouvrier de l'usine Vinchon se présenta devant la maison. Il courut au poste de la rue des Arts, et un agent venait bientôt appréhender le cabaretier, pour le conduire au dépôt de sûreté du 1er arrondissement.

Après l'avoir confronté avec sa femme, et sur la plainte formelle déposée par celle-ci, au sujet de l'incident du 10 février, M. le commissaire Daudé a maintenu l'inculpé en état d'arrestation. Après quelques dénégations, celui-ci s'est d'ailleurs reconnu coupable de tous les faits qui lui sont imputés.

La scène de désordre de l'estaminet Vlaminck, rue du Fort. — Mercredi matin, vers neuf heures, ont été extraits du dépôt central de sûreté les trois ouvriers arrêtés, mardi après-midi, sous l'inculpation de complicité dans les faits de désordre et de violence commis, dans la soirée de lundi, à l'estaminet Vlaminck, rue du Fort.

Conduits au commissariat de la rue Saint-Joseph, ils y ont été confrontés avec M. Vandecavez, qui a déclaré les reconnaître parfaitement, comme il serait en mesure de reconnaître leurs trois complices. Il a maintenu la plainte, déposée par lui la veille, d'avoir été malmené et menacé par les six individus.

Vers dix heures et demie, M. le commissaire Chapé faisait mettre en état d'arrestation, au peignage de MM. Amédée Prouvost et Cie, trois autres ouvriers, dont nous donnerons les noms plus loin. Confrontés avec M Vandecavez, ils ont été, comme les précédents, reconnus par lui.

A midi, les six inculpés, attachés trois par trois, étaient dirigés sous bonne garde vers le poste central puis ramenés, à deux heures, rue Saint-Joseph, pour la continuation des interrogatoires, en présence de M. Vlaminck et de sa famille.

Une descente sur les lieux, par M. Chapé, assisté de son secrétaire, et suivi des prisonniers, avait lieu vers trois heures et demie ; elle a duré près de trois quarts d'heure. Aucun des inculpés ne s'est reconnu coupable, mais tous n'ont opposé, paraît-il, que d'assez faibles dénégations.

La descente terminée, la chaîne a repris la route de la Grande-Place, en attendant le départ pour Lille, fixé à jeudi.

Inutile de dire que les allées et venues du cortège judiciaire, à travers les rues, ont ému la population pendant toute la journée.

Les trois ouvriers, arrêtés mercredi, sont : Théophile Goussaux, 29 ans, débourreur, demeurant rue Sainte-Thérèse ; Léon Merlier, 28 ans, alimenteur, demeurant au hameau du Sapin Vert ; Adolphe Corselis, 27 ans, débourreur.

Il nous revient que les six individus se sont cotisés pour rembourser au cabaretier les boissons qu'ils ont absorbées et les dégâts matériels causés par eux dans la maison.

Arrestation mouvementée d'un ivrogne. — Mme veuve Emérance R..., qui tient, tout à l'extrémité de la rue Turgot, près du canal, la buvette du *Jardinier*, a pour logeur et ami, un apprêteur du nom de Pierre D.., homme d'une quarantaine d'années.

Ce dernier a la boisson mauvaise. Mardi soir, vers neuf heures, il était abominablement ivre, et menaçait de tout casser dans la maison.

La cabaretière, effrayée de le voir dans un pareil état d'exaltation, envoya chercher la police au poste du pont Morel. Deux agents accoururent et leurs efforts réunis suffirent à peine à maîtriser l'apprêteur, pour l'emmener au poste central de la Grande-Place.

Pendant le trajet, le prisonnier se rebella contre ceux qui le conduisaient, cherchant à les frapper et à les mordre. Au plus fort de la lutte désespérée qu'il avait entreprise pour s'échapper de leurs mains, il glissa sur le pavé, et tomba si malheureusement qu'il se déboîta le genou droit.

Emus de ce pénible accident, les agents conduisirent Pierre D..., dégrisé par la souffrance, chez un médecin de la rue de Tourcoing, pour lui faire appliquer un pansement sommaire. Ces premiers soins reçus, il put, tant bien que mal, soutenu par les agents, gagner l'Hôtel-Dieu, où il fut admis d'urgence.

L'affaire de mœurs du quartier Sainte-Elisabeth, dont nous avons parlé hier, ne présente aucun caractère spécial. Il s'agit toujours d'un de ces nombreux bouges qui pullulent en ville, et dans lesquels, à côté du commerce de la bière et du genièvre, on traite d'autres affaires qui relèvent des tribunaux correctionnels, et, parfois, de la cour d'assises.

En l'espèce, le cabaret dont il est aujourd'hui question était situé rue Bernard. La tenancière, Emilia C..., avait trafiqué de sa nièce et d'une autre jeune fille, âgées tous deux de 19 ans. Amenées au bureau de la sûreté par les agents Brouillard et Anselin, elles ont donné les détails les plus circonstanciés sur les faits reprochés à la cabaretière — détails qu'on nous permettra de passer sous silence.

Ces déclarations étant formelles, Emilia C... a été maintenue en état d'arrestation.

Comme nous l'avons dit, c'est à la suite d'une dénonciation anonyme que les faits ont été découverts.

Un accident de voiture, boulevard Gambetta. — Mercredi après-midi, vers une heure et demie, le cheval de M. Jean-Baptiste Pollet, marchand de liqueurs, rue de Lannoy, attelé à un baquet chargé de marchandises, descendait à fond de train le boulevard Gambetta. En arrivant près de l'Hippodrome, l'animal, sous le coup d'une espèce d'emballement, monta sur le trottoir, et donna de la tête contre une muraille.

M. Pollet et le domestique qui l'accompagnait sur les siège, furent, par le choc, projeté sur le pavé. Le premier se fit, dans sa chute, des contusions aux jambes et aux mains; le second en fut quitte pour la peur.

Les dégâts matériels se bornent, pour la voiture, à un brancard cassé; le chargement n'a éprouvé aucun dommage. Quant au cheval, blessé assez grièvement à la tête il dut être reconduit à l'écurie.

Grâce à un cheval d'emprunt et à un brancard provisoire, la voiture put rebrousser chemin un peu plus tard.

Une chute malheureuse. — Samedi soir, à la sortie de sept heures et demie, un pénible accident est survenu dans les ateliers de M. Ryo-Catteau, constructeur-mécanicien, rue Pellart.

Un tourneur en fer, âgé de soixante-six ans, nommé Frédéric Hibon, qui demeure rue Archimède, en buttant contre une pièce de machine déposée sur le sol, est tombé, le genou gauche en avant sur une poulie.

Le vieillard regagna péniblement son domicile, et se mit au lit, dans l'espoir qu'une journée de repos lui suffirait pour se remettre; puis le mal augmenta, et l'intervention d'un médecin fut nécessaire.

Dans la matinée de mercredi il a été admis à l'Hôtel-Dieu, pour y recevoir tous les soins que son état réclame.

Les arrestations du jour. — La police a mis en état d'arrestation un sieur Charles H..., âgé de 28 ans, sous la triple inculpation d'ivresse, d'outrage public à la pudeur et d'insultes à l'adresse du brigadier Lemaire.

— Dans la soirée de mardi, en outre, la police était requise par un marchand de beurre, qui se plaignait de l'inconduite de son fils. Ce dernier, sous le coup de l'ivresse, menaçait sa mère et ses frères : à l'arrivée des agents, il avait jeté une brique dans la vitrine de la maison paternelle, et avait brisé des carreaux. On l'a écroué au dépôt.

Objets perdus et retrouvés. — Nous en avons plusieurs à signaler. Un conducteur de la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing, M. Liévens, a trouvé dans le car, et déposé au commissariat central, un porte-monnaie contenant de l'argent, un bijou et un ticket de chemin de fer. — Une fillette, Mlle Hélène Mazurel, habitant rue du Tilleul, a également remis un porte-monnaie contenant de l'argent. — M. Godefroy a trouvé dans la gare et déposé au bureau central une pièce d'or. — Enfin M. Dhedene, cocher, a aussi envoyé au commissariat deux bracelets découverts dans la rue.

PREMIÈRE COMMUNION
UNIFORMES ET VÊTEMENTS CÉRÉMONIE
A LA GRANDE MAISON
Succursale de LILLE, *15, rue Faidherbe* 34078

Croix. — *Une pendaison.* — Mercredi matin, à 7 heures 20, un épicier nommé Pierre-Amand Cocheteux, âgé de 63 ans, demeurant rue du Contour du Crèchet, 32, était occupé à plier des draps avec sa femme, lorsqu'il prétexta une indisposition : il se rendit aux cabinets d'aisance situés à 25 mètres de l'habitation et servant à 6 ménages.

Au bout d'un certain temps, sa femme, inquiète de ne pas le voir revenir, se rendit à son tour aux cabinets : En y arrivant, elle recula épouvantée : son mari était suspendu à une poutre, à 2 m.10 de hauteur.

Elle appela au secours : un voisin, M. Florquin Jules, cordonnier, coupa la corde avec son tranchet ; mais il était trop tard : l'asphyxie était déjà complète.

M. Cocheteux était atteint d'une fièvre cérébrale depuis vingt huit ans; il a été enfermé dans une maison de santé en Belgique, et est sorti de Lommelet depuis six mois; *il n'y était, d'ailleurs, resté que treize jours.* Il y a quatre ou cinq mois, il avait déjà tenté de se suicider, mais sa femme avait pu l'empêcher de mettre à exécution ses funestes desseins.

Communications diverses

« **Choral Nadaud** ». — *Section mixte.* — Les sociétaires sont priés de ne pas manquer à la répétition générale de ce soir, jeudi 16 courant. Présence indispensable. Concert mardi 21.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

Avis militaire. — Les hommes appartenant aux classes de mobilisation de 1883 et 1887, qui doivent accomplir leur période d'instruction de 28 jours le 10 avril prochain, sont informés que des ordres d'appel individuels sont à leur disposition à la gendarmerie, rue des Arts, et priés de les retirer immédiatement.

Quelques hommes des classes de mobilisation 1879 et 1880, n'ayant pas encore retiré le livret militaire, sont priés de nouveau de se présenter à la gendarmerie.

WATTRELOS

Suicide d'un douanier. — Mercredi matin, à 8 heures, les douaniers de la brigade du Touquet, inquiets de ne pas voir descendre le préposé Ecremont, se rendirent dans sa chambre, le croyant indisposé. En entrant, ils furent frappés d'épouvante en apercevant leur camarade gisant sur le plancher, et ne donnant plus signe de vie.

Le malheureux, qui était célibataire, s'était tiré un coup de revolver dans la tête ; la mort avait été instantanée.

Ecremont était malade depuis quelque temps ; on suppose qu'il aura mis fin à ses jours à la suite d'une observation reçue la veille d'un de ses chefs.

Son corps a été conduit à l'hôpital de Wattrelos.

TOURCOING

Le commencement de grève. — Les hommes de peine et quatre trieurs du peignage de Mme Fouan-Leman ont repris le travail mercredi matin ; quelques-uns ont demandé leur livret, qu'on leur a remis immédiatement. Il ne restait, mercredi soir, que 29 grévistes.

Les ouvriers avaient demandé deux choses : 1° Ne travailler que onze heures, et être payés pour douze; 2° Arrêter les lundis à cinq heures, et recevoir journée pleine. Cette dernière condition seule avait pu leur être accordée.

Une importante capture. — Nous apprenons au dernier moment que les employés du poste du Pont-de-Neuville ont capturé, mercredi, à 7 heures du soir, une voiture chargée de fraude attelée de deux chevaux. Les deux hommes qui la conduisaient ont réussi à s'échapper.

Un cas de mort subite. — Un homme de 54 ans, Jules Boussemaert, maçon, demeurant chez M. Housel, rue du Dragon-Prolongée, s'était senti un peu indisposé, au commencement de la semaine.

Mercredi vers midi, alors qu'on le croyait presque guéri, on le vit tout-à-coup s'affaisser. On s'empressa de lui donner des soins ; mais tout fut inutile ; le malheureux avait rendu le dernier soupir.

A 4 heures 1/2 le corps a été transporté dans une voiture de place au domicile de sa femme, rue du Sentier.

Une vieille affaire. — On n'a peut-être pas oublié l'affaire du sieur V..., ce boucher de Roncq surpris, au commencement du mois d'août dernier, en flagrant délit de vol de poireaux, dans un champ des Orions. Le maraudeur avait été assommé à coups de bêche et traîné jusqu'au poste, où on s'aperçut qu'il avait une jambe fracturée. Le malheureux a passé plusieurs mois à l'Hôtel-Dieu.

C'est aujourd'hui vendredi que la cause sera appelée au tribunal correctionnel; les deux cultivateurs qui ont porté les coups, sont poursuivis conjointement avec V...

Un domestique infidèle. — M. Xavier Dubrulle, boucher, à Tourcoing, possède une ferme à Neuville-en-Ferrain, hameau du Petit Menin. Il a pour gérant un sieur